PAG
F *

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MADAME LA MINISTRE DES DROITS HUMAINS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MARIE-ANGE MUSHOBEKWA-L
35 ème Session du Conseil des Droits de l'Homme. Genève, le 20 Juin 2017

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'Homme,
Monsieur le Haut-Commissaire de l'ONU aux Droits de l'Homme,
Messieurs et Dames Membres du Conseil,
Excellences Messieurs, Mesdames les Ambassadeurs,

La délégation de la République Démocratique du Congo que je conduis, a l'honneur de vous saluer et de vous présenter les chaleureuses salutations de son Excellence Monsieur le Président de la République Joseph KABILA.

Notre présence ici à Genève, à la 35 ème session des droits de l'Homme, traduit la volonté de mon pays, à poursuivre sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, dans la protection et la promotion des droits humains.

Contrairement aux affirmations sans fondement avancées par certains pays qui ont pris la parole dans cette salle depuis le début de cette session, **il n'y a aucun lien de cause à effet, entre la situation sécuritaire dans les Provinces du Kasai et le processus électoral en République Démocratique du Congo. Kamuina Nsapu n'a pas pris les armes parce qu'il n'y a pas eu organisation des élections législatives et présidentielle en novembre 2016**. Toutes les sources crédibles renseignent clairement que la milice montée par le défunt Kamuina Nsapu Pandi Jean-Prince, **a commencé ses opérations depuis juin 2016**. **Et ce, sur base des revendications coutumières.**

Nous voudrions savoir, **quel est ce pays au monde, représenté ici au Conseil des Nations Unies aux droits de l'Homme, accepterait qu'un groupe de personnes, pour des revendications mystico-coutumières, monte une milice sur son sol, attaque, désarme, puis tue les forces de l'ordre, ensuite les décapite publiquement, boit leur sang et se promène avec leurs têtes comme trophée?** Quel est ce pays qui accepterait qu'un groupe de miliciens ou terroristes - c'est selon- recrute des enfants, les drogues, puis les pousse à incendier tous les bâtiments publics (écoles, dispensaires, commissariats de police...etc) et à commettre des meurtres sur des civils innocents qui résistent à l'idéologie destructrice de Kamuina Nsapu? **Si ce phénomène traversait les frontières de la République Démocratique du Congo, voire celles du continent Africain et s'instaurait en occident, comment le monde dit civilisé le qualifierait-il? De terroriste évidemment ! Parce que nous savons tous ici que ce mode opératoire n'est pas différent de celui des autres groupes terroristes que tous les pays épris de Paix combattent aujourd'hui.**

Il est vrai, comme je l'avais souligné le 02 mars dernier, ici devant le Conseil des Nations Unies aux droits de l'Homme, **que certains militaires congolais indisciplinés,** avaient ouvert le feu sur des civils innocents dans certains villages du Kasai.

Ces images du village de Muanza Lomba ont fait le tour de tous les continents, et ému le monde entier. En premier, le Président de la République Démocratique du Congo Joseph KABILA. Le 13 Avril 2017, il a instruit la Ministre de la Justice de prendre des dispositions relevant de sa charge, afin que les parquets et auditorats compétents puissent ouvrir des enquêtes là où ce n'était pas encore le cas, et diligenter celles en cours, pour que, dans les meilleurs délais, justice soit rendue à toutes les victimes des atrocités du Kasai. **Des Magistrats militaires ont été dépéchés dans le Kasai pour enquêter sur ces atrocités.** Les présumés coupables ont été identifiés et traduit devant les juridictions militaires de M'Buji Mayi, dans la Province du Kasai Oriental. La première audience a eu lieu le 05 juin 2017. Et le procès se poursuit en toute transparence jusqu'à présent et ira jusqu'au bout. **La Mission de l'ONU pour la stabilisation du Congo, en sigle MONUSCO, ainsi que le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme y assistent. Ceci sans compter toutes les ONGs de défense des droits de l'Homme qui en ont fait la demande.**

En ce qui concerne le meurtre des deux experts des Nations Unies, Michael SHARP et Zaida CATALAN, assassinés le 12 mars 2017, dans le village de Bunkonde, dans la Province du Kasai Central, nous déplorons encore une fois de plus cet acte de barbarie. **La vidéo présentée par l'Auditorat Militaire Congolais, en avril dernier, devant le chef de la MONUSCO ainsi que de certains membres du corps diplomatique accrédités à Kinshasa, prouve à suffisance que ce sont les hommes de Kamuina Nsapu qui ont ôté la vie aux experts de l'ONU. A cet effet, neuf des suspects dont les dossiers étaient déjà ouverts à l'auditorat de Kananga, ont été mis aux arrêts et sept restent encore introuvable.** Cependant, la MONUSCO déclare savoir où les autres présumés assassins de deux experts des Nations Unies se cachent. Jusqu'à présent, nous attendons qu'elle indique le lieu en question aux autorités congolaises, pour permettre aux magistrats de mettre la main sur ces criminels, et de les juger.

Toujours dans le cadre de **l'affaire SHARP et CATALAN, une enquête a été menée par la justice militaire congolaise, avec l'appui de la MONUSCO et du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Le FBI, la police américaine, y a même été associée** à la demande du gouvernement des Etats-Unis pour rendre justice à Michael SHARP. Si une demande nous avait été adressée par le gouvernement suédois, pour rendre justice à Zaida CATALAN, nous aurions également accepté sans hésiter. **Simplement, parce que nous n'avons rien à cacher. Au contraire, nous faisons le maximum qu'il y ait manifestation de la vérité dans cette affaire et que justice soit rendue aux victimes.**

La première audience du procès des deux experts des Nations Unies a débuté le 05 juin 2017 dernier à Kananga, au Kasai Central. La MONUSCO et le Bureau Conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme y assistent chaque jour. Toutes les ONGs qui le souhaitent aussi.

Justice sera rendue donc à Michael SHARP et Zaida CATALAN. Mais justice sera rendue également à leurs quatre accompagnateurs de nationalité congolaise dont les médias et la communauté internationale parlent très peu et dont les corps ne sont toujours pas retrouvés.

Justice sera rendue aussi aux 1333 civils et 289 policiers tués à ce jour; dont 100 civils et 39 policiers tués par décapitation par le groupe terroriste de Kamuina Nsapu. Et nous vous assurons que toutes les personnalités civiles et/ou politiques, qu'elles soient ou aient été PDG, Ministres, Députés, Sénateurs ou Gouverneurs, dont la culpabilité sera établie à l'issue des enquêtes, elles répondront de leurs actes.

S'agissant des fosses communes qui défrayent la chronique, et que la MONUSCO et le BCNUDH auraient localisées, cela fait plusieurs semaines que l'Auditorat Général des FARDC demande aux équipes de la MONUSCO se trouvant à Kananga, d'effectuer une mission conjointe avec la Justice Militaire Congolaise, mais ces équipes tardent à venir. Les quelques fois où quelques équipes sont arrivées à Kananga, après insistance de l'Auditorat militaire congolais, une mission conjointe MONSUCO / Auditorat FARDC a été effectuée dans la Commune de Nganza où la MONUSCO affirmait avoir identifié sept fosses communes. **La première a été creusée, c'était une tombe où l'on avait trouvé un corps. Plus loin, à 100m, une autre supposée fosse commune a été creusée, les enquêteurs y ont trouvé une arme de chasse de calibre 12, et dans la troisième, deux corps sans têtes y avaient été enterrés. Ensuite, dans le territoire de Tshimbulu, une supposée fosse commune a été creusée non loin du lieu où l'on avait retrouvé les corps des deux experts de l'ONU. Les équipes conjointes MONUSCO/ Auditorat FARDC y ont trouvé une moto**. Après le début de ces enquêtes, les équipes de la MONUSCO se sont visiblement découragées, et étaient déçues de n'avoir pas trouvé ces fosses communes qu'elles avaient annoncées à travers les médias quelques jours plus tôt. Depuis, elles avaient promis à l'Auditeur Supérieur de Kananga d'y retourner pour poursuivre les investigations. Mais promesse restée sans suite jusqu'à présent.

Permettez-moi de souligner, Monsieur le Président du Conseil, que la triste vérité c'est qu'on cherche les fosses communes partout, sauf là où elles pourraient exister réellement. **Ce n'est un secret pour personne que dans les TSHIOTA, ces lieux d'initiation de Kamuina Nsapu où l'on égorge des êtres humains, on boit leur sang, au nom des rituels coutumiers, sont des véritables "boucheries" humaines. Personne ne se demande ce que les Kamuina Nsapu ont fait des corps de toutes ces personnes qu'elles ont décapitées dans ces TSHIOTA? Où est-ce qu'ils les enterraient?** Sûrement quelque part ! Mais une chose est sûre, ce n'est pas dans un cimetière reconnu par l'Etat congolais.

C'est pourquoi nous demandons encore au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme de traiter cette affaire en toute impartialité, sans une quelconque pression et surtout sans interférences politiques. Ce phénomène Kamuina Nsapu a endeuillé avant tout la République Démocratique du Congo et son peuple. Certains pays, ne devraient pas utiliser le sang de nos compatriotes à des fins politiques. Ni chercher à instrumentaliser le Conseil des droits de l'Homme, une institution aussi respectable, pour régler des comptes aux Etats dont les dirigeants ne leur plaisent pas. Que cette affaire de fosses communes ne devienne pas aujourd'hui un slogan utilisé par certains pays, qui ont dit au monde entier en 2003, que l'Iraq développait des armes de destructions massives qu'on ne

nous a jamais présentées jusqu'à présent.

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo réitère donc solennellement, sa volonté de poursuivre sa collaboration avec l'ONU. Il accepte d'accueillir sur son sol une équipe d'enquêteurs des Nations Unies, venant en appui à la Justice Congolaise, dans le but de faire la lumière dans les atrocités du Kasai. **Mais cet appui sera technique et/ou logistique, et la justice congolaise gardera le leadership de ces enquêtes comme nous l'avions souligné dans le courrier adressé au Haut-Commissaire le 09 Juin dernier**. A l'issue de ces enquêtes conjointes, la justice congolaise poursuivra les présumés coupables et les jugera conformément au code pénal en vigueur en République Démocratique du Congo.

Je vous remercie